

## Incidents liés aux chariots élévateurs




Depuis début 2019, un certain nombre d'incidents impliquant des chariots élévateurs à fourche ont été signalés au SAC (Safety Advisory Council) de l'EIGA. Dans presque tous les cas, ces incidents ont entraîné des blessures allant de « mineures » à « potentiellement mortelles ».

Il existe un certain nombre de causes communes à ces incidents, notamment:

- Le non respect par le personnel du plan de circulation ;
- La non utilisation des allées réservées ;
- La mauvaise visibilité (conducteur roulant en marche avant avec une charge).

EIGA a élaboré un guide pour l'utilisation des chariots élévateurs à fourche, le EIGA Doc 165 « Safe Operation with Forklift Chariots ». Cette publication est basée sur l'expérience des sociétés membres de l'EIGA.

Le SAC de l'EIGA recommande vivement à tous les membres de l'EIGA d'examiner leurs plans de circulation, ainsi que la formation des conducteurs de chariots élévateurs à fourche ainsi que du personnel du site. De plus, les visiteurs de site doivent être sensibilisés et conscients de l'importance de suivre les allées piétonnes.

		
Signalisation correcte	Exemple d'incident materiel	Exemple d'incident impliquant un piéton

**RAPPELZ VOUS QUE LES CHARIOTS ELEVATEURS PEUVENT CAUSER DE GRAVES BLESSURES**

### Avertissement

Toutes les publications techniques éditées par l'AFGC ou sous son égide ont été élaborées avec le plus grand soin et établies avec les connaissances acquises des membres ou des partenaires de l'AFGC ou des tiers, à la date de leur publication. Elles n'ont la valeur juridique que de simples recommandations que les membres de l'AFGC ou les tiers ne sont pas tenus contractuellement de respecter : elles ne peuvent faire l'objet vis-à-vis de quiconque, d'aucune garantie de la part de l'AFGC. L'AFGC n'a ni le pouvoir, ni les moyens de vérifier que ses recommandations ou ses guides sont effectivement et correctement interprétés et appliqués par l'utilisateur qui engage seul sa responsabilité à cet égard. En conséquence, l'AFGC ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable vis-à-vis de quiconque, de l'application par ses membres ou par toute autre personne, de ses recommandations ou de ses guides. Les publications de l'AFGC font l'objet de révisions périodiques et il appartient aux utilisateurs de se procurer la dernière édition. L'AFGC accorde la permission de reproduire ce document à la condition qu'il soit indiqué que l'Association en est à l'origine.